

Les « Volontaires de l'Emploi »

Contexte

L'AFIJ a pris la décision en 2006 d'expérimenter l'accueil de volontaires dans le cadre du Service Civil Volontaire (SCV).

Elle a obtenu fin 2006 un agrément au titre du Service Civil Volontaire d'une part et au titre du volontariat associatif d'autre part.

En 2007, l'AFIJ a accueilli 74 «Volontaires de l'emploi» pour des missions d'une durée de 9 mois afin de développer ses actions en faveur de l'emploi, de l'accès aux droits et de l'égalité des chances.

Ces expérimentations déboucheront éventuellement sur une généralisation du dispositif d'accueil des volontaires de la part de l'association

Mission

L'AFIJ propose une mission de volontariat qui s'inscrit dans le cadre du **Service Civil Volontaire**. Elle permet à chaque jeune concerné de s'investir pleinement pendant une durée de 9 mois et de vivre un engagement.

Chaque mission comporte plusieurs projets. Les projets sont centrés sur les trois axes suivants :

- **l'accès à l'emploi de jeunes en difficulté d'insertion professionnelle,**
- **la lutte contre les discriminations à l'embauche** et en faveur de l'égalité des chances,
- **l'accès aux droits des jeunes** : jeunes demandeurs d'emploi, étudiants handicapés, étudiants étrangers, etc.

Il s'agit de projets nouveaux, d'actions d'amélioration du service rendu au bénéficiaire ou du montage d'événementiel.

Chaque volontaire réalisera plusieurs projets pendant la durée de sa mission. Certains projets sont proposés par l'AFIJ, d'autres peuvent provenir d'un projet émanant du volontaire lui-même.

Exemples de projet

Les « Volontaires de l'emploi » développent localement, sous la direction de leur tuteur, un nouveau service : les « Fêtes de l'emploi ». Ces événements mêlent une partie de forum emploi et une partie artistique (musicale, spectacle, théâtre, etc.) de préférence dans un lieu attractif (par exemple, la Fête de l'Emploi de Toulouse a eu lieu à la Cité de l'Espace).



Les « Volontaires de l'Emploi » participent au montage des « Fêtes de l'Emploi », de leur conception à leur réalisation en passant par la recherche des lieux d'organisation, des animations attractives et des contacts nécessaires pour la mise en place.

Ci-contre : logo fédérateur des « Fêtes de l'Emploi »

Autre projet, les volontaires ont mené une campagne sur les campus universitaires, resto U, etc. **en faveur de l'accès aux droits des étudiants**

handicapés ; en effet plus de la moitié de ces jeunes ne demandent pas de reconnaissance universitaire de leur handicap et n'ont pas engagé une démarche pour l'obtention du statut de travailleur handicapé pourtant nécessaire lors de leur recherche d'emploi.

Profil des volontaires

L'AFIJ a procédé au recrutement de ses volontaires en respectant des impératifs de mixité et en favorisant la mobilité des jeunes. Les volontaires de l'emploi sont réparties sur 32 relais AFIJ au niveau national. Ils sont titulaires de diplômes variés sans rapport avec les métiers de l'AFIJ¹.

Tous les volontaires ont le bac. Une moitié d'entre eux n'a pas validé la licence, l'autre moitié à une licence ou un master 1 (maîtrise). 82% sont des femmes et 18% sont des hommes. Leur moyenne d'âge est de 22,7 ans.

Statut des volontaires et organisation

Les volontaires signent un contrat de « **volontariat associatif** » d'une durée de 9 mois ; ils perçoivent une indemnité de 640 euros par mois (plus des chèques repas) pour une présence de 32 heures par semaine au sein de l'association.

Chaque volontaire dispose d'un tuteur, qui est un salarié de l'AFIJ.

Le jeune bénéficie :

- d'une **formation aux valeurs civiques** (avec un programme de 9 jours de formation en 3 cycles de 3 jours) et
- d'un **accompagnement à l'insertion professionnelle** :

En début de mission, il réalise à l'AFIJ un bilan de compétence.

En cours de mission il peut demander des entretiens individuels, participer aux modules de stratégie de recherche d'emploi, aux interfaces entre jeunes et professionnels... et bénéficier d'un accompagnement actif en fin de mission.

A l'issue de celle-ci, chaque ancien volontaire bénéficie d'un accompagnement de l'AFIJ dans sa recherche d'emploi.

Autres actions de l'AFIJ dans le domaine du volontariat

Parallèlement à l'accueil de volontaires en son sein, l'AFIJ mène des actions de promotion du volontariat associatif.

Elle s'implique au côté de nombreuses associations sur le chantier du Service Civil Volontaire principalement à deux niveaux :

- le recrutement des volontaires (communication, réunions d'information, etc.),
- la préparation à l'insertion professionnelle des volontaires accueillis par ces associations (formation des tuteurs et/ou des volontaires).

L'AFIJ a ainsi déjà signé des conventions nationales de partenariat avec des associations fortement impliquées dans des projets de volontariat UNIS CITE, l'AFEV (Association pour la Fondation des Etudiants pour la Ville), ANIMAFAC, la FAGE, l'Association pour le Volontariat Etudiant (AVE), le GENEPI, etc. d'autres conventions sont en négociation comme avec la Croix Rouge.

¹ L'AFIJ informe clairement les volontaires accueillis que la mission de volontariat ne débouche pas sur une perspective d'embauche au sein de l'association à la fin de la mission.